

Parents et professeurs : vers une nouvelle alliance ?

Le 15 décembre 2015, Najat Vallaud-Belkacem, a annoncé la publication d'un décret permettant d'indemniser à hauteur de 7,5 euros par heure, les 907 délégués de parents siégeant dans les instances académiques et nationales. Rien de décidé, en revanche, dans ce domaine pour les 293 000 délégués locaux, siégeant dans les différents conseils des écoles et des établissements. Simplement le rappel de règles existantes, mais fort peu appliquées, sur la nécessité de tenir les réunions de ces instances en dehors des heures de travail des parents... À l'horizon, la mise à l'étude d'une Charte facilitant l'engagement des parents dans l'école et signée par les entreprises volontaires ainsi que la mise en place d'une formation à distance des parents-délégués et la validation des compétences acquises grâce à leur action.

-oOo-

L'histoire des relations entre les parents et l'école est fort compliquée. C'est vers le 17^{ème} siècle que, selon la formule de Philippe Ariès (1), « le sentiment familial et l'école sont apparus en même temps pour retirer l'enfant de la société des adultes » : avec l'émergence de « l'amour de l'enfant » et du souci de son avenir, les parents ont voulu le libérer de tâches matérielles trop contraignantes et d'une socialisation spontanée trop dangereuse, pour lui permettre de consacrer du temps à une éducation organisée. Les maîtres d'école ont donc d'abord été le « bras séculier », en quelque sorte, des parents, mandatés et contrôlés par eux pour garantir un avenir à leur progéniture. Certes, la scolarisation se différenciera très vite en fonction des origines sociales, mais toujours sous l'emprise des familles. Et la Révolution Française, malgré de grands projets pour construire une « Education nationale », n'aura ni les moyens, ni le temps de modifier profondément cela.

Il faudra attendre Jules Ferry, dans les années 1880, pour que la France assume la rupture entre les parents et l'École. Certes, ce dernier affirme, dans sa « *Lettre aux instituteurs* » que nul maître ne peut dire quoi que ce soit en classe qui pourrait choquer une père de famille – unité nationale oblige ! -, mais il considère aussi que l'École a vocation à arracher l'enfant aux particularismes familiaux : la famille, c'est le patois, l'École, c'est la langue nationale ; la famille, c'est la superstition, l'école, c'est la raison ; la famille, c'est l'inégalité des privilèges, l'École c'est l'égalité des chances ; la famille, c'est la tentation du renfermement sur soi, l'École, c'est l'ouverture à l'universalité...

Beaucoup d'enseignants sont, d'ailleurs, légitimement attachés à l'héritage de cette conception : sans nier l'importance des parents, ils considèrent que l'instruction scolaire relève d'un autre registre, moins affectif et plus objectif, dans des classes où l'on ne se choisit pas, sur des savoirs qui, contrairement aux croyances, sont les

mêmes pour tous, avec des décisions d'évaluation, d'orientation et d'affectation qui échappent aux lobbys de toutes sortes. Ils ont raison.

Mais, alors que beaucoup de parents sont prêts à admettre ces principes et à « jouer la complémentarité » avec l'École, ils deviennent beaucoup plus individualistes dès qu'il s'agit de leurs propres enfants : ils n'hésitent pas, alors, à développer de savantes stratégies pour contourner les décisions de l'institution. S'ils sont suffisamment habiles, ils apparaissent comme de « bons parents » qui « suivent bien » leurs enfants ; s'ils ne disposent pas des codes sociaux requis, ils sont plutôt vécus comme intrusifs ou agressifs... De son côté, l'École, est souvent tentée de se refermer sur elle-même et de ne voir dans les parents que des obstacles à une « bonne éducation » (ils sont trop laxistes, laissent trop regarder la télévision ou jouer aux jeux vidéo... ou, au contraire, ils sont trop autoritaires et inhibent leurs enfants, etc.). Pire encore : ils ne rechercheraient systématiquement que leurs intérêts individuels, quitte à se faire désigner comme « délégués » pour mieux y parvenir ! En réalité, les parents sont vécus comme des « empêcheurs de tourner en rond » dans une institution qui fonctionnerait bien mieux si – comme le disait déjà Jules Renard – tous les élèves étaient orphelins !

On ne peut pas en rester là ! Cette partie de bras de fer est mortifère pour le Service public d'Éducation. De plus, en confondant systématiquement le « parent personne » et le « parent citoyen », on s'interdit d'avancer. Car, le « parent-personne » a droit, bien sûr, à une véritable information sur la classe, l'école, les programmes, la situation et les perspectives de son fils ou de sa fille... et l'École a beaucoup de progrès à faire pour « professionnaliser » cette communication, ne pas infantiliser les familles, rendre ses documents accessibles, etc. Mais l'École a besoin aussi de travailler avec le « parent citoyen », qui doit être entendu, en tant que citoyen et à tous les niveaux, sur les finalités et les modalités de l'institution, dont les propositions d'amélioration doivent être prises au sérieux, qui doit être associé sur les évaluations des établissements et du système, etc.

Il faut donc que chaque enseignant respecte le « parent-personne » comme coéducateur de l'enfant, avec des responsabilités et des compétences différentes des siennes, et en le traitant en adulte, comme il souhaiterait être lui-même traité.

Il faut aussi que l'institution scolaire respecte les « parents citoyens » en favorisant de vraies discussions de fond, en sollicitant les associations pour qu'elles soient parties prenantes des projets d'école et d'établissement, en mobilisant toutes les familles sur des initiatives sans les réduire à une main d'œuvre supplétive.

Si nous n'avancions pas sur ces chemins, si l'École continue à traiter trop souvent les parents avec désinvolture, si elle ne leur concède qu'un strapontin partout où se prennent des décisions importantes, alors, il ne faudra pas s'étonner que les parents deviennent de plus en plus ce qu'on les aura condamnés à être : des « consommateurs d'école ».

Le 15 décembre dernier, la ministre avouait : « Il y a des incompréhensions entre les parents et l'école. L'évolution de cette relation sera un travail long. » Raison de plus pour s'y mettre tout de suite ! (2)

Philippe Meirieu

- (1) Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, dernière édition Points/Seuil, 2014

- (2) Sur ces questions, on peut consulter le rapport complet établi par Georges Fotinos, *Le divorce Ecole-Parents en France – Mythe et réalité en 2015*. Téléchargeable sur le site de la CASDEN : <http://www.casden.fr/content/download/560258/.../file/DivorceEcoleParents.pdf> ; voir également le rapport de l'Assemblée nationale établie sous la direction de Valérie Corre, téléchargeable sur le site de l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2117.asp>